MAIRIE DE SAÂCY-SUR-MARNE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

Sous la présidence de Mme VEYSSET, Maire

Présents :
Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. DOS SANTOS Jacques – M. POMMERY Steeve - Mme DIOGO Angélique – Adjoints – M. HAZE Eric - Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – Mme LEBEGUE Anne-Sophie – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia –

Absents excusés :
Mme MONTAMBAULT Sylvie donnant pouvoir à M. DOS SANTOS Jacques,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
M. BARBIER François donnant pouvoir à Mme COUTON STEPHAN Jocelyne,
Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
M. BEZ Jean-Marc donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

Absent :
Mme TETEREL Marine,

Secrétaire de séance : M. DOS SANTOS Jacques
Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud

LE CONSEIL MUNICIPAL :

1. DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser la mise en place de plusieurs ateliers organisés par l'association « communication facile » APPROUVE la convention organisant cette activité et AUTORISE Madame le Maire à signer la convention y relative, et tout autre document en lien avec celle-ci (avenant…).
2. APPROUVE, à l'unanimité, l'addendum au PAVE portant intégration du hameau de Montménard, tel qu'il vient d'être exposé et INFORME que cette délibération sera transmise au contrôle de légalité, à la commission consultative départementale pour la sécurité et l'accessibilité (CCDSA), à la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CAPH), au Conseil Départemental.
3. DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le produit de la vente des concessions funéraires selon la répartition suivante : 2/3 au profit du budget communal et 1/3 au profit du budget du CCAS et PRECISE qu'en cas de rétrocession de concession, la part versée au budget du CCAS reste acquise à ce dernier et n'est pas remboursée au demandeur.
4. REJETE, à l'unanimité, le recours gracieux sollicité par Monsieur LAMNI et AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la présente affaire.
5. FIXE, à l'unanimité, le montant de la retenue sur la caution à 320 € et AUTORISE madame le maire à restituer le reliquat à Mme RAMQUET, soit la somme de 106 € et AUTORISE le maire à signer tout document, dans le cadre de l'exécution de cette décision et à procéder au mandatement de la dépense et à l'émission de titre de recette en découlant.
6. Ce point est retiré de l'ordre du jour.
7. DECIDE, à l'unanimité (Mme DIOGO et M. HAZE s'abstiennent), de modifier le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) pour les agents communaux.
8. DÉCIDE, à l'unanimité, l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 1er octobre 2021, DÉCIDE la validation des critères et montants tels que définis ci-dessus et DIT QUE les crédits correspondants sont inscrits au budget.
9. SOLLICITE, à l'unanimité, auprès du Tribunal de grande instance l'inscription de la commune sur la liste des établissements accueillant des personnes condamnées à des TIG ou effectuant des TNR et AUTORISE Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à ce dispositif et à signer tout acte nécessaire à l'accueil de personnes condamnées à une peine de TIG ou effectuant des TNR.
10. DECIDE, à l'unanimité de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation et CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vu par Nous, Maire de la Commune de SAÂCY-SUR-MARNE, pour être affiché le 5 octobre 2021, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À SAÂCY-SUR-MARNE, le 4 octobre 2021,

Le Maire, Katy VEYSSET